

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 07 OCTOBRE 2010

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 4
pour : 35
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Demande de subventions pour les actions de l'Atelier Santé Ville, dans le cadre de la Convention « Animation sociale des quartiers » avec la Région Ile-de-France

L'An deux mille dix, le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le premier octobre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G.MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints, JPh.DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, D. LAFON, P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, J. N'GALLE-EBOA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux
lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés ayant donné pouvoir :

C. MARAZANO	à	L. ZANOLIN
B. KABANDA	à	P. DUCHEMIN
P.H. CONSTANT	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT
A. BULLET	à	JP. AUBRUN

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale des Blagis signé le 25 mai 2007,

Vu la circulaire interministérielle du 24 mai 2006 du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du Ministre délégué à la cohésion sociale et à la parité, relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale.

Vu la circulaire du 15 septembre 2006 du délégué interministériel à la ville relative à la géographie prioritaire des CUCS, au contenu et au calendrier de mise en œuvre.

Vu la délibération du 18 février 2010 de la Ville de Fontenay-aux-Roses approuvant la programmation des actions de fonctionnement 2010 de la politique de la ville.

Vu la délibération de la Région Ile-de-France n° CR 30-07 du 13 mars 2007, modifiée par la délibération n° CR 71-08 du 26 juin 2008 portant sur l'approbation pour 2 années des dispositions nouvelles et complémentaires au dispositif cadre de la politique de la ville pour son volet « Animation sociale des

quartiers », prolongée par la délibération de la Région Ile-de-France en date du 9 octobre 2009 pour une année supplémentaire.

Considérant que la commune de Fontenay-aux-Roses envisage de poursuivre le projet « Atelier Santé Ville » et qu'il est possible de demander une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la mise en œuvre des actions menées dans ce cadre.

Vu l'avis de la commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de solliciter une subvention, dans le cadre des actions menées par l'Atelier Santé Ville, pour l'année 2010, auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 4 690€ pour l'action « Famille du monde et nutrition », portée par le Centre Municipal de Santé de Fontenay-aux-Roses.

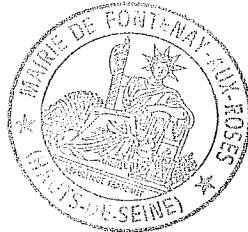
Article 2 : d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre de cette demande de subvention.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Trésorier Municipal
- La Région Ile-de-France

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET



V Buchet

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Allain ANDRIANASOLO